



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres de tri : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 57890

Texte de la question

A l'appel de leurs syndicats, les agents du centre de tri PTT de Bobigny (Seine-Saint-Denis) ont récemment engagé un mouvement de grève pour s'opposer notamment : aux suppressions d'emplois annoncées ; à la dégradation qu'elles entraînent sur les conditions de travail et la qualité du service rendu aux usagers ; aux changements d'horaires ; à la remise en cause de leur statut et de leurs acquis ; à l'individualisation des salaires. Partageant ces légitimes aspirations et apportant tout son soutien à l'action engagée par ces salariés, M Jean-Claude Gayssot demande à M le ministre des postes et télécommunications les mesures concrètes qu'il compte proposer aux salariés de ce service public dont les propositions convergent avec les intérêts des usagers, de l'emploi et d'un grand service public moderne de qualité.

Texte de la réponse

Reponse. - Le mouvement social qu'a connu le centre de tri de Bobigny à la fin du mois d'avril 1992 est dû aux préoccupations des personnels confrontés à une mutation de leur environnement et de leurs conditions de travail. Les technologies utilisées par La Poste progressent avec la lecture optique et le tri mécanisé, modifiant fondamentalement les modalités de traitement du courrier afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers et de réduire les coûts de traitement. Ces mutations technologiques seront bénéfiques pour La Poste dont l'avenir est lié à la capacité de développer sa compétitivité en termes de qualité et de coûts. Pour réussir ces transformations, La Poste entend valoriser ses ressources humaines qui constituent sa principale richesse. Il s'agit en effet d'élever le niveau général des compétences des hommes et des femmes du service public pour améliorer le service rendu par La Poste, tout en offrant des perspectives d'évolution motivantes pour son personnel. Cette action consiste à favoriser l'émergence de métiers nouveaux, plus qualifiés, dans le but de faire progresser la qualité tant des services offerts que de l'exploitation. Ce travail de fond repose sur le projet « Avenir des métiers du courrier », dont l'ambition doit être partagée par tous les postiers qui sont associés au processus de transformation qui sera étalé sur plusieurs années. Cette action n'exclut pas la nécessité de réajuster les moyens en personnel réellement nécessaires pour tenir compte des nouveaux matériels techniques mis en œuvre. Sur ce dossier décisif pour son avenir, La Poste vise à assurer à la fois la recherche indispensable de son équilibre financier, l'amélioration des services rendus aux Français et aux entreprises et des carrières et des conditions de travail des agents.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57890

Rubrique : Postes et télécommunications

Ministère interrogé : postes et télécommunications

Ministère attributaire : postes et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1992, page 2182